

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 12 mars 2021

### COVID-19 : bilan de la vaccination

#### → La situation sanitaire dans le département :

- taux d'incidence : 138 pour 100 000 habitants sur le département pour une moyenne de 171,50 pour 100 000 habitants au niveau régional
- taux de positivité : 6,60 % dans le Cher pour une moyenne de 7,30 % au niveau régional

#### → Au 11 mars 2021 :

- **25 603 personnes ont reçu un premier vaccin,**
- **13 170 personnes ont reçu la seconde injection.**

#### → Pour rappel, les personnes concernées par la vaccination sont :

- les personnes âgées dépendantes résidant en établissements et les professionnels de ces établissements de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 ;
- les professionnels libéraux de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19, qui exercent en établissement ou en ville ;
- les sapeurs pompiers ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans autonomes (depuis le 18 janvier 2021) ;
- les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement (depuis le 18 janvier 2021)
- les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social appartenant à certaines catégories

**Contact presse**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication**